

## Pour qui ?

Tous les professionnels scolaires et périscolaires au sein du département du Puy-de-Dôme :

Écoles **maternelles et élémentaires**,  
**collèges et lycées**

- Établissements **publics et privés** sous contrat avec l'Education Nationale
- Établissements scolaires **agricoles**.

## Où ?



## ⚠ Ce que l'EMAS n'est pas

L'EMAS ne doit pas être confondue avec :

- une équipe qui intervient directement auprès des enfants pour du diagnostic et/ou des soins et/ou de l'accompagnement éducatif
- une équipe d'intervention d'urgence pour les enfants sans solution
- une équipe mobile autisme
- une équipe mixte d'intervention scolaire
- une équipe mobile académique de sécurité contre les violences scolaires.

## Partenariats



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Selon les besoins, les professionnels médico-sociaux du "collectif EMAS 63" peuvent co-intervenir

**Institut Les Gravouses**

**Déficience auditive et trouble développemental du langage**

**Centre de Rééducation pour Déficients Visuels**

**Déficience visuelle et troubles du spectre de l'autisme**

**SESSAD V. Duruy (PEP LDA)**

**Troubles des apprentissages**

**SESSAD Cézallier (PEP LDA)**

**Déficience intellectuelle et troubles psychiques**

**SESSAD/CAMSP APF (APF France Handicap)**

**Polyhandicap et troubles moteurs**

**DITEP Montferrand (OVE)**

**Difficultés psychologiques et troubles du comportement**

## Contact



06 20 31 04 66



collectifemas63@gravouses.fr



4 rue de Barante 63100 Clermont-Ferrand



<https://emas63.fr>



Au service d'une école inclusive



**EMAS 63**  
**Equipe Mobile d'Appui**  
**médico-social à la**  
**Scolarisation**



## EMAS

Les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation sont des **dispositifs nationaux**, impulsés par les **Agences Régionales de Santé**, qui visent à renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap.

## Finalités

Prévenir les ruptures de parcours et favoriser l'inclusion scolaire en associant les compétences du secteur Médico-Social et celles des Etablissements scolaires.

## Objectifs

- Participer au renforcement de l'Ecole Inclusive inscrit dans la Loi n° 2019-79 du 26 juillet 2019
- Accompagner les établissements scolaires dans l'accueil des élèves en risque de ou en situation de handicap, grâce à l'appui et à l'expertise des professionnels des établissements et services médico-sociaux (ESMS)



## Missions

1 Actions de sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires dans une visée préventive

2 Conseil auprès d'établissements scolaires en cas de difficulté avec un élève

3 Aide à la gestion d'une situation difficile par une approche systémique

4 Conseil aux Équipes Pluridisciplinaires de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

## Comment ?

Ateliers de sensibilisation  
Observations dans l'environnement  
Etayage à la pratique professionnelle  
Co-crédation d'outils

Partenariat avec les professionnels, les établissements et les ressources

## Une équipe



- Une cheffe de service
- Une coordonnatrice
- Une conseillère technique
- Trois référentes d'interventions
- Des professionnels-ressources du Collectif EMAS 63 dans les secteurs éducatif, rééducatif, pédagogique, social, paramédical et médical.

## Un accompagnement personnalisé

